



Procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin à vingt heures trente, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

Membres en exercice : 15

Quorum : 8

Etaient présents : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Andrée GERLAND, Annette HENAULT, Denis LACOUR, Yann MÉHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES, Fabrice PITAUD, Céline RIQUER (arrivée après le vote de la délibération 07/23-06-2023), Anne-Claire SIMON, Florence TUCHOLSKI

Excusés : M. Yannick JAUCEN a donné son pouvoir à M. Jacques DESPLEBIN, Mme Isabelle LAPLANCHE a donné son pouvoir à M. Jean-François NEVEU, Mme Stéphanie PINOGES a donné son pouvoir Mme Andrée GERLAND

Absent : M. Mathieu OLLIVIER

Secrétaire de séance : M. Jean-François NEVEU

Assiste : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

M. le maire informe le conseil municipal des pouvoirs donnés.

M. Jean-François NEVEU est désigné secrétaire de séance.

✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mai 2023**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mai 2023.

M. le maire donne la parole à M. Yann MÉHEUX-DRIANO en charge des bâtiments. Celui-ci fait part de sept avenants liés à des modifications dans les travaux de réaménagement de l'école.

01/23-06-2023 Marché de travaux aménagement des locaux scolaires - lot 01 - gros œuvre - aménagements extérieurs - avenant n°1

Vu le marché de travaux relatif à la réorganisation de l'école : mise aux normes sécuritaire et acoustique de la cantine et amélioration thermique ;

Vu le lot 01 - gros œuvre - aménagements extérieurs, attribué et notifié à l'entreprise SMT FUMERON le 08 septembre 2022, pour un montant HT de 183 068,52 € soit 219 682,22 € TTC ;

M. Yann MÉHEUX-DRIANO informe le conseil municipal de la moins-value suivante :

- 416,00 € HT soit - 499,20 € TTC.

Cette modification nécessite la signature d'un avenant n°1 au lot 01 du marché de travaux.

Le nouveau montant des travaux de ce lot est porté à 182 652,52 € HT soit 219 183,02 € TTC représentant 0,227 % de diminution par rapport au montant du marché initial.

Lot	Entreprise	Montant initial en € TTC	Avenant 1 en € TTC	Nouveau montant en € TTC	Diminution en %
01	SMT FUMERON	219 682,22	- 499,20	219 183,02	0,227

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 du lot 01 : gros œuvre - aménagements extérieurs, du marché de travaux aménagement des locaux scolaires, pour un montant de - 416,00 € HT soit - 499,20 € TTC
- **AUTORISE** M. le maire à signer l'avenant n°1

POUR	13	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	adopté	

02/23-06-2023 Marché de travaux aménagement des locaux scolaires - lot 02 - charpente bois - couverture - avenant n°1

Vu le marché de travaux relatif à la réorganisation de l'école : mise aux normes sécuritaire et acoustique de la cantine et amélioration thermique ;

Vu le lot 02 - charpente bois - couverture, attribué et notifié à l'entreprise ABAUX le 08 septembre 2022, pour un montant HT de 29 757,99 € soit 35 709,59 € TTC ;

M. Yann MÉHEUX-DRIANO indique au conseil qu'une des classes devait initialement être équipée d'un toit terrasse mais que le choix s'est finalement porté sur une charpente traditionnelle.

L'augmentation du coût des travaux de 4 800,00 € HT soit 5 760,00 € TTC nécessite la signature d'un avenant n°1 au lot 02 du marché de travaux.

Le nouveau montant des travaux de ce lot est porté à 34 557,99 € HT soit 41 469,59 € TTC représentant 16,13 % de d'augmentation par rapport au montant du marché initial.

Lot	Entreprise	Montant initial en € TTC	Avenant 1 en € TTC	Nouveau montant en € TTC	Augmentation en %
02	ABAUX	35 709,59	5 760,00	41 469,59	16,13

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'avenant n°1 du lot 02 : charpente bois - couverture, du marché de travaux aménagement des locaux scolaires, pour un montant de 4 800,00 € HT soit 5 760,00 € TTC.
- AUTORISE M. le maire à signer l'avenant n°1

POUR	13	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	adopté	

03/23-06-2023 Marché de travaux aménagement des locaux scolaires - lot 03 - couverture - étanchéité - avenant n°1

Vu le marché de travaux relatif à la réorganisation de l'école : mise aux normes sécuritaire et acoustique de la cantine et amélioration thermique ;

Vu le lot 03 - couverture - étanchéité, attribué et notifié à l'entreprise EC21 le 08 septembre 2022 pour un montant HT de 40 000,00 € soit 48 000,00 € TTC ;

M. Yann MÉHEUX-DRIANO expose au conseil que le choix d'une charpente traditionnelle pour l'une des classes a entraîné l'annulation de l'étanchéité du toit terrasse initialement prévu.

Cette modification se traduit par la moins-value suivante :

- 4 966,20 € HT soit - 5 959,44 € TTC

Cette modification nécessite la signature d'un avenant n°1 au lot 03 du marché de travaux.

Le nouveau montant des travaux de ce lot est porté à 35 033,80 € HT soit 42 040,56 € TTC représentant 12,416 % de diminution par rapport au montant du marché initial.

Lot	Entreprise	Montant initial en € TTC	Avenant 1 en € TTC	Nouveau montant en € TTC	Diminution en %
03	EC21	48 000,00	- 5 959,44	42 040,56	12,416

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'avenant n°1 du lot 03 : couverture - étanchéité, du marché de travaux aménagement des locaux scolaires, pour un montant de - 4 966,20 € HT soit - 5 959,44 € TTC
- AUTORISE M. le maire à signer l'avenant n°1

POUR	13	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	adopté	

04/23-06-2023 Marché de travaux aménagement des locaux scolaires - lot 05 - ouvrages plaques de plâtre - menuiseries intérieures - avenant n°1

Vu le marché de travaux relatif à la réorganisation de l'école : mise aux normes sécuritaire et acoustique de la cantine et amélioration thermique ;

Vu le lot 05 - ouvrages plaques de plâtre - menuiseries intérieures, attribué et notifié à l'entreprise DELHOUME le 08 septembre 2022, pour un montant HT de 54 544,68 € soit 65 453,62 € TTC ;

M. Yann MÉHEUX-DRIANO informe le conseil que la modification de cloisons, l'ajout de portes et d'autres travaux supplémentaires ont conduit à une augmentation pour un montant de 2 506,78 € HT soit 3 008,14 € TTC.

Ces travaux nécessitent la signature d'un avenant n°1 au lot 05 du marché de travaux.

Le nouveau montant des travaux de ce lot est porté à 57 051,46 € HT soit 68 461,75 € TTC représentant 4,60 % d'augmentation par rapport au montant du marché initial.

Lot	Entreprise	Montant initial en € TTC	Avenant 1 en € TTC	Nouveau montant en € TTC	Augmentation en %
05	DELHOUME	65 453,62	3 008,14	68 461,75	4,60

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'avenant n°1 du lot 05 : ouvrages plaques de plâtre - menuiseries intérieures, du marché de travaux aménagement des locaux scolaires, pour un montant de 2 506,78 soit € HT soit 3 008,14 € TTC
- AUTORISE M. le maire à signer l'avenant n°1

POUR	13	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	adopté	

05/23-06-2023 Marché de travaux aménagement des locaux scolaires - lot 05 - ouvrages plaques de plâtre - menuiseries intérieures - avenant n°2

Vu le marché de travaux relatif à la réorganisation de l'école : mise aux normes sécuritaire et acoustique de la cantine et amélioration thermique ;

Vu le lot 05 - ouvrages plaques de plâtre - menuiseries intérieures, attribué et notifié à l'entreprise DELHOUME le 08 septembre 2022 pour un montant HT de 54 544,68 € soit 65 453,62 € TTC ;

M. Yann MÉHEUX-DRIANO explique au conseil qu'une moins-value de - 2 082,84 € HT et une plus-value de 2 085,54 € HT se traduit par un deuxième avenant dont la somme a été arrêtée à 0,00 € en accord avec le maître d'ouvrage.

Le montant des travaux de ce lot reste de 57 051,46 € HT soit 68 461,75 € TTC correspondant au montant du marché initial et son avenant n°1.

Lot	Entreprise	Montant initial en € TTC	Avenant 1 en € TTC	Avenant 2 en € TTC	Nouveau montant en € TTC	Variation en %
05	DELHOUME	65 453,62	3 008,14	0,00	68 461,75	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'avenant n°2 du lot 05 : ouvrages plaques de plâtre - menuiseries intérieures, du marché de travaux aménagement des locaux scolaires
- AUTORISE M. le maire à signer l'avenant n°2

POUR	13	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	adopté	

06/23-06-2023 Marché de travaux aménagement des locaux scolaires - lot 07 - revêtement de sols - carrelage - avenant n°1

Vu le marché de travaux relatif à la réorganisation de l'école : mise aux normes sécuritaire et acoustique de la cantine et amélioration thermique ;

Vu le lot 07 - revêtement de sols - carrelage, attribué et notifié à l'entreprise BATISOL + le 08 septembre 2022 pour un montant HT de 33 601,28 € soit 40 321,54 € TTC ;

M. Yann MÉHEUX-DRIANO informe le conseil municipal que des ajustements ont entraîné la moins-value suivante :

- 1 491,72 € HT soit - 1 790,06 € TTC

Cette modification nécessite la signature d'un avenant n°1 au lot 07 du marché de travaux.

Le nouveau montant des travaux de ce lot est porté à 32 109,56 € HT soit 38 531,47 € TTC représentant 4,439 % de diminution par rapport au montant du marché initial.

Lot	Entreprise	Montant initial en € TTC	Avenant 1 en € TTC	Nouveau montant en € TTC	Diminution en %
07	BATISOL	40 321,54	- 1 790,06	38 531,47	4,439

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'avenant n°1 du lot 07 : revêtement de sols carrelage, du marché de travaux aménagement des locaux scolaires, pour un montant de 1 491,72 € HT soit 1 790,06 € TTC
- AUTORISE M. le maire à signer l'avenant n°1

POUR	13	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	adopté	

07/23-06-2023 Marché de travaux aménagement des locaux scolaires - Maîtrise d'œuvre - avenant n°1

Vu le marché de travaux relatif à la réorganisation de l'école : mise aux normes sécuritaire et acoustique de la cantine et amélioration thermique ;

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec la société Ecobat le 22 novembre 2021 ;

M. Yann MÉHEUX-DRIANO informe le conseil municipal que le contrat de maîtrise d'œuvre a été établi sur la base d'un coût prévisionnel provisoire de travaux et que la rémunération du maître d'œuvre est fixée définitivement sur la base du coût prévisionnel définitif des travaux.

Cette mise à jour représente une augmentation de 14 821,24 € HT soit 17 785,49 € TTC, nécessitant la signature d'un avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre.

Le nouveau montant des honoraires est porté à 53 431,24 € HT soit 64 117,49 € TTC

Entreprise	Montant initial en € TTC	Avenant 1 en € TTC	Nouveau montant en € TTC	Augmentation en %
ECOBAT	46 332	17 785,49	64 117,49	38,39

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix contre et 12 voix pour :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de 14 821,24 € HT soit 17 785,49 € TTC
- **AUTORISE M. le maire** à signer l'avenant n°1

POUR	12	
CONTRE	1	Mme Florence TUCHOLSKI
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	adopté	

08/23-06-2023 Programme de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public

M. le maire présente le patrimoine de la commune en termes d'éclairage public en citant l'inventaire des équipements transmis par le syndicat Energies Vienne :

Équipements intégrés au calcul de la valeur patrimoniale de la commune		Corrections à apporter par la commune
Nombre total de luminaires	203	
Nombre d'armoires de commande (ADC)	14	
Nombre de candélabres	140	
Nombre de poteaux communaux	0	
Linéaire de réseau souterrain éclairage public (km)	5,25	
Valeur nette comptable estimée du patrimoine de votre commune	192 990 €	

Luminaires Objectif 100 % LEDS	Déjà équipés en LED	35
	Non encore équipés en LED	168
Réseau Amélioration du réseau dédié à l'éclairage public (SRD/ENEDIS)	Nombre de luminaires sur poteaux	63
	Linéaire de réseau aérien éclairage public (km)	3,45
Armoires de commande Amélioration du pilotage	Déjà équipées en télégestion	0
	A équiper en télégestion	14

	selon le diagnostic	
Supports Renouvellement, si nécessaire	Nombre de luminaires installés en façade	0
	Nombre de candélabres et de poteaux communaux	140

M. le maire donne une estimation du coût de la rénovation totale du parc de luminaires ainsi qu'un comparatif entre les coûts de fonctionnement actuels et ceux estimés après un passage en 100 % Led.

Plan de financement prévisionnel du Syndicat ENERGIES VIENNE pour votre commune	
Passage en 100% LED	96 410 €
Amélioration du réseau aérien	13 230 €
Amélioration du pilotage du réseau	57 820 €
Renouvellement, si nécessaire, de supports (hypothèse : 15% en fonction de l'état de vétusté)	18 900 €
Total de l'investissement HT	186 360 €

Estimation de l'impact budgétaire d'investissement pour votre commune	
Participation financière d'investissement de la commune pendant 15 annuités après réalisation des travaux	8 700 € / an

Estimation des résultats attendus pour la commune :

	Aujourd'hui (Vision +)	Demain
Coût de fonctionnement global en TTC, basé sur le coût de fonctionnement global moyenné 2017-2021		
<ul style="list-style-type: none"> • Entretien • Exploitation • Renouvellement matériel (selon travaux effectués sur les années prises en référence) 	6 760 €	3 965 €
Prise en charge par le Syndicat	660 €	1 190 €
Reste à charge par la commune	6 100 €	2 775 €

	Aujourd'hui	Demain
Coût de fourniture d'énergie annuel, dépendant des relevés de compteur et régularisations annuelles 100% à charge de la commune	11 360 €	5 719 €

M. le maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur l'année de programmation souhaitée pour les travaux, entre 2025 et 2029, et souligne que cette décision engagera la prochaine équipe municipale.

M. le maire confirme à Mme Florence TUCHOLSKI que la rénovation récente de l'éclairage public de la route de Nieuil n'est pas prise en compte dans les chiffres précités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DONNE** un avis favorable au projet de rénovation du parc de luminaires d'éclairage public avec passage en 100 % Led
- **DÉCIDE** de solliciter le syndicat Energie Vienne pour une programmation des travaux dès l'année 2025

POUR	14	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	adopté	

09/23-06-2023 Règlement intérieur de la garderie et de la cantine

M. le maire donne la parole à M. Jacques DESPLEBIN qui rapporte les propositions de la commission École concernant la mise à jour du règlement intérieur de la garderie et de la cantine : augmentation des tarifs de garderie et de cantine et conséquences en cas de non-paiement.

Modification des tarifs de garderie :

	Tarif actuel	Proposition
<i>Matin</i>	25€/mois	26€/mois
<i>Soir</i>	30€/mois	31€/mois
<i>Exceptionnel</i>	4€	4.50€
<i>Matin ou soir</i>	27.50€/mois	28.00€/mois
<i>Retenue matin (en cas de remboursement)</i>	1.65€ /jour	1.70€ / jour
<i>Retenue soir</i>	1.70€/jour	1.75€/jour

Modification des tarifs de cantine :

	Tarif actuel	Proposition
Enfant	41.50€/mois	42.00€/mois
Adulte	63€/mois	63.50€/mois
Exceptionnel	4.75€	5.00€
Retenue (en cas de remboursement)	2.70€/jour	2.75€/jour

M. le maire estime que l'augmentation totale proposée est peut-être trop importante, 1€ d'augmentation par mois représentant 10 € d'augmentation à l'année.

Mme Andrée GERLAND pense qu'il vaut mieux augmenter un peu chaque année que beaucoup au bout de plusieurs années.

M. le maire rappelle que de nombreuses factures ne sont pas réglées, le total actuel des impayés s'élevant à près de 13 000 €.

M. Yann MEHEUX-DRIANO ajoute que le fournisseur des repas augmentera probablement ses tarifs en septembre prochain.

Modification de l'article 3 et de l'annexe 2 :

M. le maire indique que l'objectif est de rappeler aux parents leurs obligations.

Mme Anne-Claire SIMON émet des réserves sur la possibilité d'exclure un élève de la cantine.

M. le maire estime qu'il est nécessaire de présenter aux parents les risques qu'ils encourent en cas de non-paiement.

Mme Andrée GERLAND juge que les sanctions évoquées devront être appliquées sous peine de perdre en crédibilité.

Mme Florence TUCHOLSKI propose de ne pas faire mention de délai car la durée de traitement des factures par la Trésorerie rendra difficile tout suivi.

M. le maire rappelle que la commune propose des services de garderie et de cantine mais qu'elle n'est pas dans l'obligation de le faire. Il regrette que le non-paiement des factures par une minorité pèse sur l'ensemble des redevables.

Mme Florence TUCHOLSKI estime qu'il faut changer la formulation pour supprimer la référence à un contrat.

Enfin il est proposé d'ajouter que la situation pourra être réexaminée sur justificatif en cas de difficulté ponctuelle.

M. le maire remercie la commission scolaire et soumet ses propositions au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- d'adopter les tarifs de garderie suivants :

- forfait annuel matin : 260,00 € (soit 26,00 €/mois pendant 10 mois)
 - forfait annuel soir : 310,00 € (soit 31,00 €/mois pendant 10 mois)
 - forfait annuel soir ou matin : 280,00 € (soit 28,00 €/mois pendant 10 mois)
 - garderie exceptionnelle : 4,50 €
- d'adopter les tarifs de cantine suivants :
- forfait annuel enfant : 420,00 € (soit 42,00 €/mois pendant 10 mois)
 - forfait annuel adulte : 635,00 € (soit 63,50 €/mois pendant 10 mois)
 - cantine adulte et enfant exceptionnelle : 5,00 €
- de valider le règlement intérieur de la garderie et de la cantine au vu des modifications apportées

POUR	14	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	adopté	

✓ Questions diverses

- Arrêt de travail de M. Didier JOYEUX : depuis le 13 juin suite à une blessure sur son temps personnel.
- Fin de CDD de M. Ronan KERDELHUÉ le 12 septembre 2023 : déclaration de vacance et appel à candidature.
- Affectation de Mme Clotilde SOËNEN à la direction de l'école
Mme Véronique GAILLARD revient à la rentrée prochaine après un congé maternité.
M. Fabrice RABILLARD, qui a remplacé M. Guillem PERRIN toute l'année, ne reprend pas en septembre prochain.
- Rapport annuel 2022 des déchets ménagers (CCVC)
- Déménagement bâtiment de la Poste et école : à partir du 09 juillet, appel à volontaires.
Mme Andrée GERLAND demande s'il est possible de récupérer du mobilier non utilisé pour les Bricol'loups.
- Enquête INSEE : histoire de vie et patrimoine des ménages

✓ Tour de table

M. Jacques DESPLEBIN indique que suite à une visite des nouveaux locaux scolaires, la commission École a remarqué que :

- la douche pour le personnel ne peut être utilisée en l'état (il est nécessaire d'installer des parois fixes et amovibles ainsi que des porte-manteaux)

- dans la cour de l'école, sur la rampe d'accès à la cantine, deux angles sont saillants (il est nécessaire de protéger pour éviter un grave accident)

M. Jacques DESPLEBIN préconise de finaliser ces aménagements pour la prochaine rentrée scolaire.

M. Fabrice PITAUD fait le point sur l'organisation du **chantier de loisirs** du 21 au 25 août prochains :

- rdv le 29 juin avec un représentant de fournitures pour chantier

- contact pris avec les deux restaurants fleuréens : ouverts sur la période, menus à environ 14 €

- 12 jeunes Fleuréens inscrits

- besoin de plus d'encadrants pour diviser le groupe en trois

Mme Florence TUCHOLSKI rend compte des points suivants :

- **Ciné-Club des Vallées du Clain** : projet d'organiser une projection en plein air à Fleuré en 2024, le conseil choisit la date du 22 août

- **Bibliothèque : Quand on Conte** : après débat, le conseil valide la participation de la Commune au festival en 2024.

Fabrication d'un tapis à histoires par les bénévoles (environ 90 heures de travail).

- **Ecole de musique intercommunale (Emil)** : augmentation du volume horaire des cours dispensés qui sont pour tous les âges

- **Conseil Communal des Jeunes (CCJ)** : suite aux retours du questionnaire transmis aux élèves et vu le changement de mobilier envisagé pour l'école, proposition de faire tester aux enfants différents modèles de chaises

Projet de toilettes pour le city park : accord pour se renseigner sur la solution de location en attendant la rétrocession de la voirie du lotissement des Peupliers à la commune.

*Projet pumptrack : ne pourra pas bénéficier de la subvention de l'Agence Nationale du Sport.
Mme Florence TUCHOLSKI se charge de monter un dossier de demande de subvention DETR pour l'année 2024, avec l'appui du secrétariat.*

- *Subvention FCF 2023 : Mme Florence TUCHOLSKI remet le dossier complété par l'association et demande à ce que le vote pour une subvention soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil.*

M. le maire rappelle que plusieurs réunions entre élus et membres du FCF ont permis d'établir un état des lieux des travaux à réaliser pour remettre en état le vestiaire. Il ajoute que l'ensemble des locaux du complexe sportif a été fermé le 16 juin 2023 suite à la visite - sollicitée par le club - de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives de la Vienne. Il souligne que l'association a installé beaucoup de choses sans autorisation, ni de la Mairie ni de la Préfecture, et rappelle que tout équipement communal est placé sous la responsabilité du Maire.

M. Yann MEHEUX-DRIANO indique avoir sollicité la société Lumelec afin d'établir un devis pour une remise aux normes de l'installation électrique du local du stade et programmé un rendez-vous avec l'entreprise Jarassier pour la remise en état du sol (douche et vestiaire). Il ajoute qu'il faudra contacter la SARL Beaujaneau pour la plomberie.

Mme Andrée GERLAND demande si l'échéance pour la mise en œuvre de ces travaux est connue.

M. le maire répond qu'il est impossible de la déterminer.

Il ajoute que la municipalité est toujours dans l'attente du retrait par le FCF des panneaux publicitaires installés non conformément par le club en bordure du terrain de football.

Par ailleurs M. le maire s'étonne que le dossier de demande de subvention de l'association soit transmis par un élu.

Mme Florence TUCHOLSKI répond qu'il a été déposé dans sa boîte aux lettres et que c'est pourquoi elle le remet à la mairie, ajoutant qu'elle ne souhaite pas participer à l'étude de la demande.

Elle rappelle qu'une réunion municipalité - FCF concernant le stade prévue le 16 juin a été annulée et souhaiterait comprendre pourquoi ce dossier n'avance pas.

Elle précise qu'en charge de la commission Vie associative, elle aide les présidents des associations en général et pas seulement le FCF.

M. Jean-François NEVEU s'interroge sur les conditions de mise à disposition de l'équipement sportif lorsqu'il aura été remis en état.

M. Jacques DESPLEBIN estime qu'il sera nécessaire de mettre en place une convention entre le club et la mairie.

Mme Andrée Gerland ajoute que ce modèle de fonctionnement devrait être appliqué par l'ensemble des associations.

Mme Florence TUCHOLSKI rappelle qu'en 2020, la demande d'aide exceptionnelle pour l'installation d'un système de surveillance formulée par le FCF, ne relevant pas de la compétence de la Commission Vie associative, a été transmise à la commission Bâtiments (conseil municipal du 22 juin 2020). Elle estime que la municipalité n'avait pas donné de réponse au club depuis deux ans.

M. Yann MEHEUX-DRIANO informe de l'installation d'un film de protection sur les vitres de l'école côté impasse et ajoute que du nouveau mobilier est en cours d'achat.

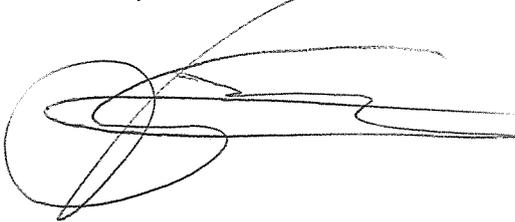
Il indique avoir rencontré l'architecte M. Aubeneau afin qu'il fasse une proposition pour un éventuel réaménagement des bâtiments de la mairie.

Mme Andrée GERLAND fait part des informations recueillies lors du dernier conseil de vie sociale de l'EHPAD.

M. le maire rappelle que l'inauguration du gymnase, suite aux travaux effectués, se déroulera le 08 juillet à 11h.

La séance est levée à 23h30

M. Jean-François NEVEU, secrétaire de séance



M. le maire, Vivian PERROCHES

